

**PREUVE DE RÉCLAMATION  
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ**

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE (ou DE LA PROPOSITION) DE : \_\_\_\_\_  
(NOM DU DÉBITEUR)

et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Expédier tout avis ou tout autre correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante : \_\_\_\_\_

Je, \_\_\_\_\_, résidant dans la ville de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis un créancier du débiteur susnommé (ou je suis \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(POSTE OU FONCTION) (NOM DU CRÉANCIER)
2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
3. Le débiteur était, à la date de la faillite (ou s'il s'agit d'une proposition, à la date de l'avis d'intention ou, à défaut, à la date de la proposition), soit le \_\_\_\_\_  
**endetté** envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_ \$, comme l'indique l'état de compte ou affidavit ci-annexé et désigné comme l'annexe A.
4. Au sujet de ladite créance mentionnée au paragraphe 3, je détiens **une réclamation** :  
(Veuillez lire les instructions au verso et cochez la catégorie qui s'applique tout en remplissant les parties requises) :
  - ( ) A. **NON GARANTIE** AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$ et je ne revendique pas de rang prioritaire.
  - ( ) B. **NON GARANTIE PRIORITAIRE** (136 LFI) AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
  - ( ) C. POUR UN **BAIL RÉSILIÉ** PENDANT UN AVIS D'INTENTION (65.2(4) LFI) AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$.
  - ( ) D. **GARANTIE** AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
Je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$
  - ( ) E. D'UN **AGRICULTEUR**, D'UN **PÊCHEUR** OU D'UN **AQUICULTEUR** AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
Pour des produits livrés dans les quinze (15) jours (81.2(1) LFI). Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.
  - ( ) F. PROTÉGÉE D'UN **SALARIÉ** (81.3(8) ET 81.4(8)LFI) AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
Pour rémunération gagnée dans les six (6) mois avant la faillite ou mise sous séquestre.
  - ( ) G. CONTRE LES **ADMINISTRATEURS** AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
Lorsque telle catégorie est prévue dans une proposition (50(13) LFI). Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.
  - ( ) H. D'UN **CLIENT D'UN COURTIER** VALEURS MOBILIÈRES FAILLI (262 LFI) AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
5. Au meilleur de ma connaissance, le créancier et le débiteur:
  - ( ) ne sont **pas liés** (4 LFI).
  - ( ) **sont liés** (4 LFI), nature du lien : \_\_\_\_\_
  - ( ) ont un lien de **dépendance** (3(2)LFI), soit : \_\_\_\_\_
6. Les montants suivants constituent les **paiements** que j'ai reçus du débiteur ou les **crédits** que j'ai attribués à celui-ci ou les **opérations sous-évaluées** (2(1) LFI) auxquelles j'ai contribué ou été une partie intéressée au cours des trois mois (ou au cours des douze mois si le créancier et le débiteur sont des personnes liées (4 LFI) ou ont un lien de dépendance (3(2) LFI)) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite (2(1) LFI) :  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_
7. Dans le cas de faillite d'un particulier,
  - ( ) Je demande qu'une copie du **rapport** complété par le syndic quant à la **demande de libération** du failli (170 (1) LFI) me soit expédiée.

Signé le \_\_\_\_\_, dans la ville de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(TÉMOIN)

\_\_\_\_\_  
(SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI REMPLIT LA RÉCLAMATION)

No téléphone : \_\_\_\_\_  
No télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

**PROCURATION GÉNÉRALE  
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ**

Je (ou Nous), \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
(NOM DU CRÉANCIER) (NOM DE LA VILLE)  
créancier(s) dans l'affaire susmentionnée nomme (ou nommons) \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
(NOM DU FONDÉ DE POUVOIR) (NOM DE LA VILLE)

mon (ou notre) fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Signé le \_\_\_\_\_, dans la ville de \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
(TÉMOIN)

\_\_\_\_\_  
(NOM DU CRÉANCIER OU CRÉANCIERS)

## **INSTRUCTIONS PREUVE DE RÉCLAMATION**

Veillez apporter à ces instructions une attention toute particulière, car autrement votre preuve de réclamation vous sera retournée afin qu'elle soit complétée conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI).

Afin de pouvoir voter à l'assemblée des créanciers, votre preuve de réclamation dûment complétée doit avoir été remise au syndic avant l'heure prévue de l'assemblée des créanciers.

Si vous ne désirez pas assister à l'assemblée des créanciers, ni vous faire représenter par procuration, mais que vous désirez être enregistré dans la faillite afin de participer à toute distribution éventuelle ou du moins recevoir un rapport final de l'administration du syndic, vous devez retourner votre réclamation dûment complétée au syndic avant que ce dernier ne ferme son dossier ( soit un minimum de six (6) mois).

### **GÉNÉRALITÉ:**

- Indiquer l'adresse complète où tout avis et correspondance doivent être expédiés. Ne pas oublier le code postal.

### **PARAGRAPHE 1:**

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de sa société ou de son entreprise.
- Si le créancier ne remplit pas lui-même la preuve de réclamation, la personne qui s'en charge doit déclarer sa position ou son titre.

### **PARAGRAPHE 3:**

- Le montant sur la preuve de réclamation doit correspondre à celui indiqué sur l'état de compte, la facture ou l'affidavit.
- Un état de compte détaillé ou affidavit doit être joint à la preuve de réclamation et indiquer la date, le numéro et le montant de toutes les factures, charges ou de tout crédit et paiement. Un état de compte n'est pas complet s'il commence par un solde reporté. Toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit doit être déduite.

### **PARAGRAPHE 4:**

- Le créancier non garanti prioritaire doit spécifier la nature particulière de sa créance qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé de celle-ci.
- Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille annexée le détail de chaque garantie, sa valeur estimative et la date où elle a été accordée ou autres détails à l'appui de sa réclamation, et joindre les documents relatifs à la garantie.
- Concernant une réclamation suite à une réalisation de bail ou contre un courtier en valeur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de sa créance, y compris les calculs s'y rapportant.

### **PARAGRAPHE 5:**

- Conformément à l'article 4 de la LFI, tout créancier qui est lié avec le débiteur (parent, enfant, conjoint, compagnie liée, filiale ou qui a un lien de dépendance avec le débiteur) doit cocher la case et spécifier la nature de ce lien.

### **PARAGRAPHE 6:**

- Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :
  - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
  - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés ou ont un lien de dépendance.

### **SIGNATURE:**

- La réclamation doit être signée et datée.
- La signature d'un témoin est nécessaire.
- La réclamation doit être signée par la personne qui la remplit.

### **PROCURATION:**

À l'assemblée des créanciers, pour qu'une personne ait le droit de voter, elle doit être elle-même créancière ou doit détenir une procuration l'autorisant à agir à titre de fondée de pouvoir d'un créancier.

- Le failli ne peut être le fondé de pouvoir d'un créancier.
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier.
- Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, à moins de détenir une procuration, seule la personne qui a signé la preuve de réclamation peut voter.
- La signature d'un témoin est nécessaire.
- **Une procuration au syndic peut faciliter l'administration du dossier en permettant que le quorum soit atteint lors de l'assemblée des créanciers.**

### **AVERTISSEMENTS:**

- Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128 (3) de la LFI, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans sa preuve de réclamation.
- Le paragraphe 201 (1) de la LFI prévoit l'imposition de peines sévères en cas de déclaration, réclamation ou état de compte qui sont faux.
- Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.